

**ENQUETE PUBLIQUE,**  
**Demande d'autorisation relative à l'évolution de l'Unité de Valorisation Energétique**  
**exploitée par la société Valo'marne**  
**à Créteil - 10/12 rue des Malfourches 94000**

Arrêté préfectoral N° 2020/1647 du 11 juin 2020

**Procès-verbal de synthèse**

L'enquête publique citée en objet s'est déroulée du lundi 29 juin au samedi 01 août 2020 soit pendant 34 jours consécutifs.

La publicité légale a été effectuée conformément à l'arrêté diligentant l'enquête, un dossier d'enquête publique comportant les éléments obligatoires a bien été mis à la disposition du public, de même que des registres d'enquête dans les communes concernées (Cf. article 4 de l'arrêté préfectoral) ; le dossier a été également consultable par internet, le public pouvait également s'exprimer sur un registre dématérialisé et une adresse courriel dédiée.

Les 13 permanences de la commission d'enquête prévues dans l'arrêté préfectoral ont bien eu lieu les jours et heures indiqués, et se sont déroulées sans incident notable avec un public peu nombreux.

**SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC**

212 personnes se sont exprimées dans les registres, par courriers ou courriels. De plus, il est à noter, le dépôt par les associations de textes d'importance.

Le tableau des observations joint en annexe 1 retrace fidèlement l'intégralité des observations recueillies au cours de l'enquête,

La Commission a dégagé de ces 212 observations les 12 thèmes principaux suivant :

Thèmes	Libellé du thème
N° 1	L'utilité du 3ème four de l'UVE
N° 2	Energie produite – Hydrogène – Carbone - Electricité
N° 3	Nuisances sur la santé humaine Pollution
N° 4	Circulation – Transports routiers
N° 5	Coûts des installations - Rentabilité
N° 6	PRPGD – et Directives Européennes
N°7	Période et publicité de l'enquête
N° 8	Réduction des déchets
N° 9	Dépréciation des biens
N° 10	Répartition géographique des déchets
N° 11	Avis favorables
N°12	Divers et autres

**Thème N° 1 – l'utilité du 3<sup>ème</sup> four de l'UVE.**

C'est le thème central de cette enquête et celui sur lequel le public s'est le plus largement exprimé après les nuisances sur la santé. En très grande majorité les observations reçues ne sont pas favorables à cette évolution considérant que l'amélioration espérée de la pratique du tri dans les années qui viennent rendra inutile l'évolution de cette UVE.

Les observations suivantes en témoignent :

**Obs N°5 -** *Registre dématérialisé : De nombreuses incertitudes ne sont pas levées par rapport au projet global présenté en concertation, différent de ce qui proposé aujourd'hui en enquête publique, en particulier sur la fabrication d'hydrogène et la conversion de lignes de l'incinérateur en chaufferie CSR*

**Obs N°6 -** *Registre dématérialisé : L'augmentation de 50% de la capacité de traitement de l'usine n'est pas réellement motivée par un besoin. Au contraire, les projections à l'échelle régionale préconisent plutôt une diminution du volume d'ordures ménagères 2 et 3 par habitant.*

**Obs N°10 -** *Registre dématérialisé : En l'objet du projet de construction d'un 3e four incinérateur à Créteil (projet Valo'Marne, filiale de SUEZ), je tiens à signifier en tant que citoyenne du Val de Marne que je m'oppose à ce projet présenté à ce jour.*

**Obs N°11 –** *Registre dématérialisé : Je suis formellement opposé à l'extension de la capacité de traitement par création d'une 3ème ligne d'incinération. La fuite en avant des autorités face à l'augmentation de la quantité des déchets est une aberration*

**Obs N°14 –** *Registre dématérialisé : la demande d'extension de la capacité d'incinération par la construction d'un troisième four, en dehors des problèmes environnementaux et de gestion des déchets qu'il soulève, est conflictuelle avec les orientations confiées au SMITDUVM par ses adhérents.*

**Obs N°15 –** *Registre dématérialisé : Cela va contre sens de l'évolution actuelle, qui tend (et doit tendre plus encore) vers une réduction des déchets.*

**Obs N°53 –** *Registre dématérialisé : Ce projet de construction d'un troisième four ne va pas dans le sens de l'intérêt général, il est polluant, couteux et décourage la réduction des déchets en amont.*

**Obs N°55 à 60 –** *Registre dématérialisé : Les intéressés considère que le projet d'un 3ème four est en totale contradiction avec les orientations de la réduction des déchets.*

**Obs N°2 -** *Registre Préfecture : Les chiffres de L'ORDIF ont parlé, les déchets des ménages baissent en 7 ANS, 100 KGS de moins par an et par habitant, il n'y a aucun déficit des capacités d'incinération à l'horizon ! les chiffres sont clairs, les 18 incinérateurs actuels couvrent les besoins de l'ILE DE FRANCE*

**Obs N°1 –** *Orale par téléphone : alors qu'on est dans une politique tendant vers la diminution des déchets, pourquoi augmenter la production de l'incinérateur (même si prise en compte des DAE)*

**Obs N°1** – *Registre de Choisy le Roi : Le choix de développer l'incinérateur se fait au détriment des alternatives plus écologiques - - Le troisième four se fait en contradiction avec les statuts du SMITDUVM, en charge des traitements des OMr des territoires adhérents*

## **Thème N° 2 – Energie produite - Hydrogène - CO<sup>2</sup> - Electricité - Chaleur**

Ce thème a été abordé dans 13 des 200 observations déposées dans les registres mis à la disposition du public tout au long de l'enquête. Ce n'est pas à l'évidence la préoccupation principale du public. Ce sont donc près de 8% de ces observations qui contestent la nécessité de ces productions que ce soit pour l'hydrogène par sa dangerosité, le puits Carbone qui n'est qu'une expérience probablement sans suite, et la production de chaleur qui ne sera pas réservée exclusivement aux habitants de Créteil.

Nous pouvons citer les observations suivantes :

**Obs N° 3 du RD** : *De nombreuses incertitudes ne sont pas levées par rapport au projet global présenté en concertation, différent de ce qui proposé aujourd'hui en enquête publique, en particulier sur la fabrication d'hydrogène et la conversion de lignes de l'incinérateur en chaufferie CSR...*

**Obs N° 6 du RD** : *La serre pédagogique et la serre destinée à la production maraichère seraient localisées à l'endroit où l'air est le plus pollué dans tout le Val de Marne (les cartes publiées par Airparif sont très claires à ce sujet). C'est absurde. Par ailleurs le projet comprend deux dispositifs qui sont des gadgets dangereux à divers titres : - Le « puits de carbone » à microalgues. La station de production et de distribution d'hydrogène,*

**Obs N° 8 du RD** : *Le projet se présente comme valorisant l'incinération en chauffage urbain au bénéfice des quartiers environnants.*

**Obs N° 39 du RD** : *L'électricité qu'ils veulent produire il la vendront à quel prix :*

**Obs N° 60 du RD** : *Evaluation des risques concernant l'installation d'une station hydrogène sur le site de l'incinérateur de Créteil*

**Obs N° 94 du RD** : *Pourquoi un projet de valorisation énergétique alors que l'Europe recommande d'abord une valorisation matière.*

**Obs N° 96 du RD** : *3/ le développement des réseaux de chaleur 4/ la réalisation de projets annexes : hydrogène, puits de carbone, serres*

**Obs N° 109 du RD** : *Mettre en place les équipements permettant la valorisation thermique et la fourniture d'énergie calorifique premièrement au réseau de chaleur urbain de la ville de Créteil, deuxièmement à d'autres futurs clients éventuels.*

**Obs N° 156 du RD** : *Il est ainsi prévu l'installation d'un puits de carbone expérimental à base de microalgues. tel qu'elle est présentée, cette installation semble en effet intéressante, avant tout dans une démarche d'expérimentation. Le projet prévoit également de consacrer une partie de l'électricité issue de l'incinération à la production d'hydrogène comme carburant pour les véhicules.*

**Obs N° 160 du RD :** *L'entreprise a promis une serre de tomates « made in » Créteil, une station hydrogène et un puits de carbone qui limiterait les gaz à effets de serre. Pourtant derrière ce vernis vert, les risques écologiques et sanitaires sont réels.*

### **Thème N° 3 - Pollution/nuisances et conséquences sur la santé**

123 observations ont été déposées relatives à ce thème ; d'une façon générale le public rejette ce projet qu'il juge non seulement en contradiction avec les orientations visant à réduire les déchets, mais générateur de pollution et de nuisances.

Les déposants exposent leurs craintes quant aux conséquences que l'extension des installations pourrait avoir sur la santé des riverains par l'accroissement des fumées et le rejet de substances polluantes ;

Ils relèvent que l'extension du site permettra de recevoir plus de déchets industriels jugés plus nocifs.

Ils considèrent que les besoins en chauffage urbain ne sont pas avérés et si tel était le cas, pensent qu'il serait préférable de privilégier la géothermie moins polluante.

Parmi ces observations, on peut citer :

**Obs N° 8 du RD - BARD :** *« l'augmentation du tonnage incinéré fait craindre que les effluents de ces usines d'incinération restent dangereux pour les populations environnantes, et ils ne sont pas tous mesurés (certains restent hors radar) ».*

**Obs N° 12 du RD - ROUSSEL :** *« Créteil souffre depuis longtemps d'un niveau de pollution et de nuisances inacceptable ».*

**Obs N° 13 du RD - PETITJEAN :** *« Cette augmentation de la capacité d'incinération aurait pour conséquence une augmentation de la pollution, avec davantage de fumées produites »*

**Obs N° 17 du RD - FLOQUET :** *« Le 3ème incinérateur est construit surtout pour incinérer les déchets industriels de toute la région. Des déchets qui sont plus polluants que des déchets ménager ».*

**Obs N° 27 du RD - CHAUMONTET :** *« L'incinération de nos déchets est une source importante de pollution ».*

**Obs N° 31 du RD - ETIENNE :** *« la destruction par l'incinération persiste à générer un déchet ultime d'un tiers du poids des matières incinérées, qu'il faut encore enfouir.....- l'incinération de déchets assez peu combustibles exige l'usage de grandes quantités de gaz, d'origine fossile, et envoie dans l'atmosphère toujours plus de CO<sup>2</sup>... »*

**Obs N° 32 du RD - REDON :** *« ....pour protéger les populations qui habitent sous le panache de fumée de l'incinérateur. L'analyse de la qualité des émissions polluantes émises par cette unité d'incinération en 2018 est très mauvaise... »,*

**Obs N° 37 du RD - ANE :** *« le fonctionnement de l'incinérateur entraîne une pollution supplémentaire en aucun cas éliminée par le puits de carbone... »*

**Obs N° 39 F du RD - LOQUET :** « Le projet du Valo'Marne\* est très \*polluant et dangereux pour la santé\* des habitants du département... »

**Obs N° 53 du RD - CHRYSIS CAPORAL ECOLOGIE LES VERTS :** « Réchauffement climatique, émission de CO2, et de polluants, les incinérateurs sont source de gaz effet de serre et participent au dérèglement climatique... »

**Obs N° 116 du RD - ANONYME :** « ce projet mettra en péril la santé des habitants et la qualité de l'environnement... »

**Obs N° 119 du RD - DUMAS :** « ...plus de résidus potentiellement dangereux relâchés dans l'atmosphère en cas d'incident (l'incident l'incinérateur d'Ivry-sur-Seine en 2019 en est un triste exemple) »

**Obs N° 125 du RD - MOUGAMMADOUSSALINE :** « Le fait d'augmenter les capacités de traitement nous déplaît fortement l'augmentation de la pollution sera conséquente et le puits de carbone ne sera pas suffisant »

**Obs N° 129 du RD - DIHADJI :** « Ce projet est totalement nocif pour notre santé et celle de nos enfants.

**Obs N° 136 du RD - PAGES :** « Ce projet m'inquiète car il risque de fortement dégrader la qualité de l'air Maisons-Alfort et dans les environs. Nous subissons déjà les relents de l'usine Biospringer... »

**Obs N° 165 du RD - BINIEK NANTEUIL :** « La construction de nouvelles lignes d'incinération est incompatible avec les Plans Climats, Air énergie des Territoires, de la Région, et de la Métropole ! Cette construction d'un troisième four va l'encontre de l'amélioration de la qualité de l'air en Ile de France. Dioxines chlorées, métaux lourds et toxiques, particules fines vont dégrader la qualité de l'air et la santé des habitants. »

**Obs N°171 du RD - COUSY :** « L'incinération de déchets reste un procédé polluant et nous ne pouvons pas cautionner la nouvelle augmentation de la pollution de l'air que générera ce projet... »

**Obs N°178 du RD - DEMOL :** « Quels sont les effets sur la santé ? Est-il démontré que ce qui est rejeté dans l'air est sans effet sur la santé des populations... »

**Obs N° 180 du RD - THERY VACARI :** « un 3ème four générera une augmentation d'émissions de particules fines dans l'air, par la combustion des déchets... »

**Obs N° 1 ANONYME du Registre d'Alfortville :** « Les dangers pour la santé des riverains sont nombreux : dioxine chlorées et bromées, particules fines... »

#### **Thème N° 4 – Circulation - Transports Routier**

Ce thème a été très largement évoqué, et vient en corollaire au thème précédent dénonçant les nuisances et les risques de pollution.

Pour le public l'acheminement des déchets va générer un accroissement du flux des camions entraînant ainsi davantage de pollution de l'air, la dégradation des routes, des nuisances sonores et une saturation du trafic routier.

Il a également été évoqué que pour satisfaire une demande croissante, les déchets viendront de régions de plus en plus éloignées avec pour conséquences une augmentation du trafic routier et de ses nuisances.

Les observations ci-après témoignent de ces craintes :

**Obs N° 6 du RD :** « *Le recours plus intensif au transport routier pour acheminer les déchets au voisinage de Valo'Marne est une nuisance supplémentaire importante... bruit, usure des revêtements routiers, risques accrus pour les piétons et cyclistes,...* »

**Obs N° 8 du RD BARD :** « *Les déchets seront donc acheminés de plus loin vers l'incinérateur, amenant leur flot de camions et de nuisances associées (bruit, pollution, insécurité routière, dégradation des voiries...)... »*

**Obs N° 17 du RD FLOQUET :** « *il est évident que le trafic routier des poids lourds augmentera significativement et engendrera beaucoup de pollution... »*

**Obs N° 31 du RD ETIENNE :** « *le déplacement de quantités importantes de déchets vers cette usine va générer encore plus de nuisances et de pollution atmosphérique par le ballet des camions, venant de plus en plus loin... »*

**Obs N° 45 du RD ANONYME :** « *De plus, cette extension entraînerait un accroissement de la circulation des poids lourds qui augmenteront les nuisances sonores et la pollution sur des routes déjà saturées, ... »*

**Obs N° 119 du RD DUMAS GUILLAUME :** « *camions qui traversent la ville pour alimenter l'incinérateur (générant un surplus de pollution et de nuisances sonores, et s'ajoutant un trafic routier déjà difficile... »*

**Obs N° 136 du RD PAGES :** « *C'est anti-écologique au possible, cela va accentuer le trafic de camions dans les alentours.. »*

**Obs 138 du RD ANONYME :** « *Je suis contre l'extension de ce site d'incinération. Cela ne ferait qu'augmenter le trafic routier du rond-point Pompadour et de ces alentours, qui est déjà dense ».*

**Obs N° 143 du RD ANONYME :** « *...Ensuite, les déchets seront amenés par camion ce qui générera de la pollution supplémentaire. Nous avons déjà une autoroute, plusieurs nationales très passantes et un couloir aérien dans ce quartier... »*

**Obs N° 164 du RD CONNAN :** « *...ainsi que par la multiplication des transports de déchets d'activité, amenés de toute l'île de France par camions, en contradiction avec le principe de proximité... »*

**Obs N° 171 du RD COUSY :** « *Cette extension aura pour conséquence une augmentation du trafic sur le réseau routier Cristolien et alentour en raison du passage des camions poids lourds transportant des déchets, ce qui générera plus de pollution de l'air et une saturation du réseau routier.*

**Obs N° 175 du RD TARJUS :** « ...Les nouvelles capacités de l'incinérateur seront trop importante pour le territoire et les déchets devront être apportés de plus loin, avec toutes les nuisances en termes de trafic de camions associées... »

**Obs 180 du RD MARQUIS :** « ...Elle va requérir une forte extension des zones géographiques fournissant leurs déchets cette usine, ce qui va entraîner une augmentation des rotations de camions de transports, avec une incidence sur la saturation déjà évidente du trafic routier en IdF et une augmentation de la pollution inhérente à ce trafic... »

**Obs N° 1 du registre de CHOISY LE ROI :** « ... Les dangers pour la santé des riverains sont nombreux : dioxine chlorées et bromées, particules fines.... L'augmentation du trafic des camions... »

### **Thème N° 5 - Cout des installations.**

Le public s'est assez peu exprimé sur ce sujet seules 31 observations ont abordé ce thème. Sont cités dans ce thème, les coûts des installations mais aussi le rapport aux financements et à la rentabilité des installations et au manque de financement des solutions alternatives. L'argumentaire de ces observations portant sur ce thème est souvent identique. La plus grande partie des opposants qui évoquent ce thème pensent que cette somme serait mieux utilisée à des solutions alternatives : tri, recyclage, économie circulaire, etc..

**Obs N° 31 – Registre dématérialisé :** Les relations contractuelles avec le prestataire vont prévoir des clauses de pénalités pour la collectivité publique si les objectifs ne sont pas atteints, faisant courir un risque pour l'intérêt public, l'industriel étant à l'abri de tout aléa

**Obs N° 53 – Registre dématérialisé :** Ce projet de construction d'un troisième four ne va pas dans le sens de l'intérêt général, il est polluant, couteux et décourage la réduction des déchets en amont

**Obs N° 64, de 66 à 72 et de 74 à 78 – Registre dématérialisé :** Le second est le détournement de fonds publics au profit d'une installation obsolète.

*Projet trop coûteux et qui ne va pas dans le sens de la réduction des déchets.*

*Je dis NON au troisième four et ses 120 000 Tonnes de déchets, à la pollution supplémentaire, aux camions par milliers, aux expérimentations dangereuses, à une opération coûteuse et inutile, au réchauffement climatique.*

*Très sensible à l'avenir de notre environnement et l'avenir de mes enfants, je suis choqué de voir tous ces coûts monstrueux dans la construction d'un tel matériel qui sert à détruire ce qui vient d'être produit*

**Obs N° 156 – Registre dématérialisé :** Les fonds mobilisés par les pouvoirs publics, mais aussi par les acteurs privés, dans le développement industriel de l'incinération sont autant de capitaux qui ne sont pas mobilisés en faveur des stratégies préférentielles de traitement des déchets : prévention, réemploi, recyclage.

**Obs N° 160 – Registre dématérialisé :** Plutôt que d'investir dans le tri sélectif, dans la mise en place d'un service de compostage généralisé, l'entreprise VALOMARNE avec le soutien de

*Grand Paris Sud Est Avenir investit dans un projet dont la rentabilité sera soumise à une augmentation de la collecte et de la production de déchets.*

**Obs N° 2** – *Registre Préfecture : VALO'MARNE filiale de SUEZ, veut se mettre de l'argent dans les poches au détriment de notre santé.*

### **Thème N° 6 - PRPGD et Directives Européennes**

Dans ce thème les observations portent en grande partie sur la compatibilité du projet avec les objectifs du Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) et de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTEVC)

C'est principalement les associations qui se sont exprimées sur ce thème :

**Obs N° 5** – *Registre dématérialisé : Si l'urgence de mettre l'incinérateur de Créteil aux normes sanitaires en particulier pour le traitement des fumées ou la modification des réseaux d'eaux, il n'en est pas de même pour la création d'une extension de capacité supplémentaire de 120 550 t/an qui malgré les affirmations du maître d'ouvrage n'est pas conforme au PRPGD.*

**Obs N° 49** – *Registre dématérialisé : L'installation de ce 3ème four ne respecte pas la hiérarchie de traitement des déchets, définie par les directives européennes, la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, et le Plan Régional de Prévention et de Programmation des Déchets.*

**Obs N° 50** – *Registre dématérialisé : Avis de l'Union Européenne qui exclue l'incinération des solutions durables à mettre en œuvre, incompatibles avec les objectifs climatiques conformément à l'accord de Paris.*

**Obs N° 60, 63, 64, 67 à 72 et 75 à 78** – *Registre dématérialisé : La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) n'a-t-elle pas renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets, plutôt que de vouloir augmenter les capacités d'incinération,*

**Obs N° 1** – *Registre de Choisy le Roi : A notre sens il y a un problème de compatibilité avec le PRPGD. En effet il est prévu qu'à terme le troisième four traite des DAE. Valo'marne prétend que c'est pour répondre à un déficit au niveau régionale de capacité d'incinération –*

### **Thème N° 7 - Période/publicité de l'enquête**

Toute enquête publique environnementale étant encadrée juridiquement et bien que la commission d'enquête ne soit chargée que de se prononcer sur l'autorisation d'exploitation de cette UVE, elle ne peut ignorer que les principales associations opposées à ce projet ont soulevé des questions de procédure concernant cette enquête.

**Obs N° 5** – *Registre dématérialisé : Aucune raison ne s'impose pour organiser cette enquête publique en cette période, et en tout état de cause il apparait nécessaire d'organiser rapidement une réunion publique permettant au maître d'ouvrage d'expliquer clairement ses derniers choix, ou de prolonger/différer cette enquête publique si les conditions liées à l'état d'urgence sanitaire ne peuvent assurer ce type de réunion dans les circonstances actuelles.*



**Obs N° 37** – *Registre dématérialisé* : Dernier argument, démocrates parlant une enquête publique au mois de juillet très fortement....

**Obs N° 39** – *Registre dématérialisé* : Un nombre très restreint de personnes est au courant de cette enquête publique :\*

**Obs N° 60** – *Registre dématérialisé* : 'organiser une réunion publique pour informer les citoyennes et citoyens concernés par le projet de VALOMARNE de demander à la Commission nationale du débat public, qui en supporte le coût, une expertise complémentaire sur les points suivants :

**Obs N° 160** – *Registre dématérialisé* : Depuis le 29 juin 2020 et jusqu'au 1er août 2020 une enquête d'utilité publique est menée par le préfet du Val-de-Marne. Cette enquête qui se déroule pendant les grandes vacances et suite à la crise sanitaire, n'est certainement pas propice à une réelle information et concertation avec les citoyennes et citoyens. Le report de l'enquête publique demandé par ALIC le 7 juin 2020 a été refusé par le préfet.

**Obs N° 5** – *Registre Préfecture environnement* : Tout d'abord, il semble que la COVID19 ou l'absence de volonté politique ont entravé l'information correcte des habitants du territoire dont je fais partie. Ce n'est qu'aujourd'hui que j'apprends l'existence d'un tel projet.

### **Thème N° 8 - Réduction des déchets**

Ce thème est un des thèmes majeurs du dossier. Il a été cité 91 fois parmi l'ensemble des observations. Le traitement des déchets est abordé dans ses aspects spécifiques relatifs au recyclage, à l'incinération et au compostage. Il ressort des observations déposées qu'il est urgent de supprimer à la source tout emballage inutile. Les observations portent essentiellement et insistent sur le fait qu'il faut en priorité réduire les déchets afin d'être en conformité avec les différents objectifs européens, nationaux et régionaux. La plupart des observations sur ce thème font remarquer que la réduction des déchets est effective et qu'il n'y a donc pas lieu d'augmenter les capacités d'incinération.

**Obs N° 4** – *Registre dématérialisé* : Anachronique car l'avenir est la réduction des déchets...

**Obs N° 13, 25, 38, 46/88/98, 54, 61, 63, 74, 99/117 et 102/148** – *Registre dématérialisé* : Il me semble plus important de réduire nos déchets que d'alimenter ce nouveau four.

*Dans le contexte de l'urgence climatique, l'heure n'est pas à ouvrir de nouveaux incinérateurs mais à tout faire pour réduire drastiquement nos déchets.*

*Il faut plutôt investir dans la réduction des déchets en général.*

*La priorité est de réduire les déchets à la source.*

*Les seules solutions raisonnables sont : réduction de la consommation inutile, réduction des emballages...*

*L'urgence est à la diminution des déchets à incinérer.*

*Priorité donnée à la prévention de la production de déchets plutôt que de vouloir augmenter les capacités d'incinération.*

*Il est inadmissible qu'il y ait encore du sur-emballage.*

*L'urgence climatique nous impose de limiter les consommations donc les déchets.*

*La priorité des politiques publiques doit aller à la réduction des déchets à la source.*

**Obs N° 27** – *Registre dématérialisé : Il faut donc réduire les investissements qui visent à l'extension des solutions d'incinération au profit d'investissements pour réduire nos déchets en amont. Des expérimentations isolées ont montré qu'une réduction importante des déchets était possible.*

**Obs N° 29** – *Registre dématérialisé : Ce projet doit être annulé au plus vite et remettre la question au public pour des alternatives à réduire les déchets et non les brûler.*

**Obs N° 37, 41, 73, 112, 119, 127, 135, 136, 153, 175, 178 et 179** – *Registre dématérialisé : La logique devrait inciter les politiques à encourager la diminution du volume des déchets. Pourquoi, plutôt que de créer cet incinérateur de déchets, ne pas prendre le problème à la source et mettre en place des campagnes ou actions de sensibilisation sur les déchets ? Je pense qu'on peut s'en passer en réduisant les quantités de déchets produites. Il faut privilégier...la préservation de l'environnement...ce qui implique de fait une diminution drastique de la quantité de déchets produites. Selon la Convention citoyenne pour le climat, l'un des objectifs retenus est de « moins consommer » ce qui se décline par « produire moins de déchets ». L'heure est à la réduction drastique des déchets. L'urgence est de réduire nos déchets. Il faut encourager à réduire les déchets. Nécessité de réduire dès maintenant et drastiquement la production d'emballages plastiques. L'urgence est à la diminution des déchets à incinérer. Plutôt chercher à valoriser les déchets, les recycler et avec les industriels, en produire un minimum. Le tri et la diminution du volume d'ordure ménagère par famille est la voie la meilleure pour l'avenir.*

**Obs N° 44, 55, 57, 59, 64/67/69/71/72/75/76/77/78, 66, 92, 94, 97, 106, 114, 125/126,160, 163, 165, 177, 181 et 185** – *Registre dématérialisé : L'augmentation des capacités de l'incinérateur proposée par VALO'MARNE contredit les efforts de prévention et de réduction des déchets dans la région. Le projet d'un 3ème four est en totale contradiction avec les orientations de la réduction des déchets. Contre ce projet qu'il juge générateur d'une augmentation des déchets. Cela me semble complètement à contre-courant des objectifs de réduction des déchets. Ce projet de construction d'un 3<sup>ème</sup> four décourage la réduction des déchets en amont. Projet trop coûteux qui ne va pas dans le sens de la réduction des déchets. Ce projet prévoit d'incinérer 50 % de déchets alors que la priorité est de réduire ces déchets à la source. Si elle était prise, la décision de construire cette extension irait à l'encontre des efforts de la région Ile-de-France qui a réussi à diminuer cette quantité dans la dernière décade. La construction de ce troisième four à Créteil ne va pas dans le sens d'une réduction de déchet. Ce projet d'extension me paraît démesuré et en totale contradiction avec les objectifs européens de baisse de production de déchets. Ce projet des capacités de traitement des ordures ménagères va à l'encontre des nécessités environnementales et des obligations légales de réduction des déchets. Les motifs exposés n'intègrent pas la diminution de la quantité de déchets à mettre en œuvre par les collectivités. Dans un contexte d'écologie et de réduction de déchets, nous y allons dans le sens contraire. Ajouter un 3<sup>ème</sup> four à l'incinérateur actuel c'est aller contre l'objectif de réduction des déchets. Priorité donnée par la loi à la*

diminution des déchets. Le 3ème four traduit le manque d'ambition et de volonté dans la réduction des déchets à la source. Inutilité d'un 3<sup>ème</sup> four qui incitera à une augmentation de production de déchets. Cette extension risque de conduire les acteurs économiquement concernés à freiner leurs efforts pour réduire le volume des déchets. Ce projet ne répond pas aux critères de réduction de déchets signé par le gouvernement lors de la COP21.

**Obs N° 45, 52, 60/65, 107/108 et 161** – Registre dématérialisé : Ce modèle économique me semble inadapté et peu vertueux, alors que tonnage annuel tend à baisser... S'engager sur un tonnage constant n'incite guère à diminuer les déchets. Le contenu de la poubelle ordures ménagères a considérablement diminué. Les déchets des ménages baissent depuis plusieurs années. La construction du 3ème four nécessitera une augmentation des déchets à incinérer pour assurer la rentabilité du projet alors même que les volumes de déchets ménagers diminuent depuis plusieurs années sur le territoire. La production des déchets de la totalité des communes adhérentes au SMITDUVM a baissé de 2,10% en 10 ans.

**Obs N° 58** – Registre dématérialisé : Il y a encore énormément à faire en termes de recyclage et de prévention des déchets.

**Obs N° 91 et 116** – Registre dématérialisé : L'incinération est donc un sérieux frein aux efforts de réduction et de tri des déchets. Face à l'enjeu de la gestion des déchets, l'objectif premier doit donc être la réduction maximale des déchets produits.

Il y a bien d'autres moyens de gérer les déchets ménagers et industriels et le premier c'est d'en produire moins.

**Obs N° 96/104** – Registre dématérialisé : L'objectif premier du SMITDUVM devrait plutôt être de réduire les volumes à incinérer de déchets.

**Obs N° 150/151** – Registre dématérialisé : Les déchets recyclables ne doivent pas servir de combustibles ;

**Obs N° 156** – Registre dématérialisé : Une fois les capacités de production installées, il est extrêmement difficile de diminuer la quantité de déchets traités.

**Obs N° 157** – Registre dématérialisé : La partie extension des capacités de traitement actuel va à l'encontre des engagements des communes d'Alfortville et de Vitry sur Seine de s'engager dans une démarche écologique en particulier de diminution des déchets.

**Obs N° 162** – Registre dématérialisé : Non seulement l'extension n'est pas utile mais les besoins en incinération devraient diminuer si tout le monde fait ce qu'il doit faire.

**Obs N° 182/183** – Registre dématérialisé : La politique actuelle est la réduction des déchets ménagers. Il n'y a pas eu d'action politique locale mise en place par la municipalité de Créteil...or c'est la première chose qui devrait être faite : travailler à les réduire.

**Obs N° 2** – Registre Préfecture environnement : Les déchets des ménages baissent en 7 ans, 100kgs de moins par an et par habitant, nous devons faire un choix de baisser nos déchets.

**Obs N° 5 et 8** – Registre Préfecture environnement : la priorité est de réduire les déchets à la source.

L'effort doit porter le plus en amont possible afin de diminuer les déchets à traiter.

**Obs N° 10** – *Registre Préfecture environnement : Ne pas produire de déchet par un mode de fonctionnement différent de la consommation.*

**Obs N°11/13** – *Registre Préfecture environnement : Cf Obs N°107 du Registre dématérialisé*

**Obs N°12** – *Registre Préfecture environnement : Cf Obs N°125 du Registre dématérialisé*

**Obs N°14** – *Registre Préfecture environnement : Cf Obs N°162 du Registre dématérialisé*

**Obs N°1** – *Permanences téléphoniques : Alors qu'on est dans une politique tendant vers la diminution des déchets, pourquoi augmenter la production de l'incinérateur ?*

**Obs N°2** – *Permanences téléphoniques L'augmentation des déchets empêchera la réduction des déchets et le 3<sup>ème</sup> four incitera à produire des déchets.*

### **Thème N° 9 – Dépréciation des biens**

Ce thème est une des préoccupations de quelques d'intervenants ; il a été cité 7 fois. Il n'est jamais l'argument principal mais vient en complément d'autres motifs de rejet du projet. Certains intéressés sont devenus propriétaires grâce à de nombreux sacrifices financiers, d'autres sont attachés sentimentalement à leur maison de famille, mais tous craignent de voir leur patrimoine déprécié.

**Obs N° 17 et 18** – *Registre dématérialisé : Quelle sera le prix payer par les habitants : taxe ordure ménagère, dépenses de santé dues à la pollution, dépréciation des biens - publicité de l'enquête jugée insuffisante*

**Obs N° 39** – *Registre dématérialisé : Est-ce qu'il a été \*quantifié la perte de valeur immobilière pour les propriétaire de la zone entourant l'incinérateur :*

**Obs N° 61** – *Registre dématérialisé : Je crains également la perte de valeur immobilière pour les propriétaires de la zone entourant l'incinérateur. Qui va payer la dévalorisation de leur bien ? Car il est évident que dans une zone avec 3 incinérateurs et un trafic routier de poids lourds important, le prix au mètre carré baissera mécaniquement.*

**Obs N° 1** – *Permanence téléphonique : 8) l'impact négatif sur la valeur des biens immobiliers du secteur a-t-elle été prise en compte*

### **Thème N° 10 - Répartition Géographique**

Ce thème regroupe les observations émises quant à la répartition territoriale des déchets, soit au total 44 occurrences.

Ces observations émanent en majorité d'habitants de Créteil qui considèrent comme injuste la quantité de déchets traitée par cette UVE alors que la quantité de déchets émise par la population de Créteil y est bien inférieure, engendrant également entre autres nuisances, un fort trafic de camions sur leur réseau routier.

**Obs N° 17/18, 26, 29, 46, 53, 60, 64/67/69/71/72/75/76/77/78, 88, 124, 149** – *Registre dématérialisé : Ce projet est inéquitable : 25% de déchets de la région sont incinérés dans le 94 alors que ce département n'en produit que 12%.*

**Obs N° 25, 33** – *Registre dématérialisé : Il est injuste et indéfendable que l'est parisien continue d'être la poubelle de l'Île de France.*

**Obs N° 85** – *Registre dématérialisé : Cela ne traiterai pas uniquement des déchets du département.*

**Obs N° 86, 100, 101, 174** – *Registre dématérialisé : Je serai favorable à une répartition plus équitable du traitement des déchets. Le Val de Marne n'a pas pour vocation de centraliser cette activité en traitant les déchets ménagers, industriels et hospitaliers de la région, voire de la France entre Ivry et Créteil.*

*Les val-de-marnais n'ont pas la vocation à respirer les déchets des autres.*

*Il paraît anormal que le Val de Marne soit surreprésenté pour le traitement des ordures en fonction de la génération des déchets.*

*Il est injuste que le val de Marne supporte les nuisances de toute l'agglomération parisienne.*

**Obs N° 91/102** – *Registre dématérialisé : Un 3<sup>ème</sup> four conduira à importer encore plus de déchets venant de toute la région parisienne.*

**Obs N° 122/123** – *Registre dématérialisé : Stop aux centres commerciaux qui détruisent l'éco système et produisent des tonnes de déchets qui font des dizaines de milliers de kms pour finir en cendres chez nous.*

**Obs N° 125/126, 128, 129, 167, 168** – *Registre dématérialisé : En tant que cristolien, je ne veux pas que ma ville devienne une poubelle pour tous.*

*Je ne veux pas que mon quartier devienne la poubelle du Val de Marne.*

*Créteil va devenir la poubelle du Val de Marne.*

*Je refuse que mon quartier serve de dépotoir et prenne en charge les déchets d'un autre centre.*

*Créteil n'a pas vocation à être la poubelle de l'Île de France !*

**Obs N° 131, 161** – *Registre dématérialisé : La concentration des déchets provoquera certainement une augmentation locale de la pollution de l'air, en plus de coût en transport supplémentaire pour recevoir les déchets de toujours plus loin.*

*Cette 3ème unité de valorisation énergétique pourrait ... faire peser sur la population de Saint-Maur et des communes proches, des conséquences sanitaires importantes dues à l'incinération de déchets d'autres territoires*

**Obs N° 131** – *Registre dématérialisé : Il serait quand même plus intelligent d'installer ces incinérateurs dans des zones non occupées par les habitants.*

**Obs N° 145, 164** – *Registre dématérialisé : L'ordonnance n 2020-920 du 29 juillet 2020 accentue l'application du principe de proximité que transgresse le projet d'incinérateur proposé.*

*Contradiction avec le principe de proximité, principe fondateur de toute gestion durable des déchets.*

**Obs N° 5** – *Registre Préfecture environnement : Cf Obs N° 17 du Registre dématérialisé*

**Obs N° 12** – *Registre Préfecture environnement : Cf Obs N° 125 du Registre dématérialisé*

**Obs N° 1** – *Registre de Choisy-le-Roi : Cf Obs N° 60 du Registre dématérialisé.*

### **Thème N° 11 – Avis favorables**

Si la majorité du public est contre l'évolution de cette UVE, on peut constater 21 observations favorables au projet, avis favorable quelques fois assorti de réserves.

**Obs N° 19** – *Registre dématérialisé : Je suis pour ce projet, VALO'MARNE innove au service des usagers et c'est une bonne chose.*

**Obs N° 20** – *Registre dématérialisé : Le projet d'extension et de modernisation permet justement d'anticiper pour être en ligne avec les besoins. Innovation technologique : Valo'marne a toujours mis en œuvre des solutions techniques innovantes pour limiter les effets sur l'environnement (qualité des fumées épurées, pilote puits de carbone, valorisation énergétique etc..)*

**Obs N° 21** – *Registre dématérialisé : Tant que le peuple français, et celui d'île de France en particulier ne saura pas trier a la source, je préfère voir du plastique et du carton finir dans un four , que dans un champ, ou sur le bord de la N6.*

**Obs N° 22** – *Registre dématérialisé : Je suis totalement et sans réserve pour ce projet. qui pourrait être encore plus ambitieux. Il y manque un centre de tri. Vu le plan, en rasant une salle de sport ou personne ne va et le KFC pour y installer un centre de tri - ou une déchetterie. je suis pour ce projet dans son ensemble. De plus l'usine est très bien intégrée au paysage. QUI, passant sur l'A86, peut se douter de quoi il s'agit même les cheminées sont discrètes.*

**Obs N° 22** – *Registre dématérialisé : L'intéressé se prononce favorablement sur l'ensemble du projet : il ne croit pas au civisme de la population pour réduire les déchets ou les recycler il préfère les voir incinérer - par ailleurs, il juge négligeable l'accroissement des camions et se montre très réservé sur les bienfaits que pourrait apporter la géothermie en remplacement - il met l'accent sur le fait que le site est autonome, puisque vend son énergie électrique, et que le surplus est envoyé au réseau EDF. ou à la production d'Hydrogène,*

**Obs N°154** – *Registre dématérialisé : Voir la Pièce Jointe en PDF : Le dossier d'enquête 2020 me permet de constater que l'avis de l'Autorité environnementale comporte des questions sur quasiment les mêmes sujets et qu'elles sont suivies de recommandations.*

*Le mémoire en réponse de VALO'MARNE ainsi que le dossier lui-même apportent donc des éclaircissements utiles. En l'espèce, je constate que le projet d'évolution-extension du site exploité par VALO'MARNE se traduit par des avancées dans trois domaines : 1- Sur le plan environnemental, faire évoluer le site actuel 2 De même, sur le plan énergétique, la performance atteinte par l'installation projetée sera optimisée 3 sur le plan opérationnel, la flexibilité était recherchée pour s'adapter à l'évolution du gisement de déchets non dangereux à valoriser énergétiquement (OMR et DAE) notamment afin de réduire l'enfouissement. En revanche, le trafic demeure un sujet d'inquiétude pour la Commune de Saint-Maur.*

*S'agissant de l'impact circulaire de l'augmentation du volume de déchets traités, VALO'MARNE a d'abord déclaré que le trafic moyen actuel généré par l'usine était de 180 PL/j et le nombre moyen de poids lourds supplémentaires serait de 30/j (soit un total à venir de 210 PL/j).*

**Obs N° 10** – *Registre papier préfecture : Je pense que le sérieux de l'ensemble de ces dispositifs de tri à mettre en place n'exclut pas le 3ème four sur le site de Valo'Marne dont la chance est de se situer au niveau de l'échangeur entre A 86 et RN 406, RN 406 dont l'aboutissement à proximité du site, va se situer au port de Bonneuil, lieu intermodale entre la route, la voie navigable et les voies ferrées.*

**Obs N°1** – *Registre papier Maisons-Alfort : Monsieur Berrios souligne l'intérêt qu'il avait porté au projet lors de sa présentation en consultation préalable de 2019 et des avancées en ce sens du dossier, souligne aussi la flexibilité et la réversibilité de cet outil sur une assez grande période - Souligne néanmoins que le trafic de camions et leurs trajets demeure un sujet d'inquiétude sur sa commune.*

### **Thème N° 12 – Divers - Autres**

Ce dernier thème regroupe diverses observations portant sur des points spécifiques peu soulevés. Il peut s'agir de généralités sur l'écologie, de l'empreinte écologique de l'incinérateur, du dérèglement et du changement climatique, de l'effondrement de la biodiversité, de l'isolation des logements, de l'évolution de la Taxe d'ordures ménagères, de l'interdiction des plastiques, l'utilité du puits carbone et de la serre pédagogique etc...

Une personne parle d'« abus de pouvoir » et de « conflit d'intérêt ».

C'est un thème transversal qui recoupe les thèmes principaux.

On trouve une quarantaine d'occurrences dont les suivantes pour exemple :

**Obs N° 53** – *Registre dématérialisé : Les incinérateurs sont source de gaz à effet de serre et participent au dérèglement climatique. Le puits carbone et la serre de production de tomates ne sont là que pour amuser les badauds...*

**Obs N° 82** – *Registre dématérialisé : ...nous savons que les crises commencent à se manifester (COVID, manifestation climatique, effondrement de la biodiversité )...*

**Obs N° 87** – *Registre dématérialisé : ...privilégier les solutions alternatives...*

**Obs N° 89** – *Registre dématérialisé : Le problème n'est pas l'incinération, le problème est notre mode de consommation.*

**Obs N° 91** – *Registre dématérialisé : La priorité est d'isoler les logements pour lutter contre la précarité énergétique avant d'augmenter l'énergie produite.*

**Obs N° 94/95** – *Registre dématérialisé De plus, l'impact écologique et de la biodiversité ne sera pas nulle...la taxe TOM ne baissera jamais ?*

**Obs N° 100** – *Registre dématérialisé : Ces sites sont-ils bien prêts pour la crue centennale ?*

**Obs N° 130** – Registre dématérialisé : ...interdire tous les contenants plastiques, remettre en place la consigne pour les bouteilles...

**Obs N° 147** – Registre dématérialisé : Des solutions de compostage des déchets végétaux sont possibles.

### **QUESTIONS COMPLEMENTAIRES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE.**

**Question N° 1** : S'agissant des contrôles concernant les émissions de polluants, dioxines en tout genre, particules fines ect...qu'elle en sera la fréquence et par quel organisme seront-ils effectués ?

**Question N° 2** : Des interrogations subsistent quant à la faisabilité des installations de production d'hydrogène ; la commission souhaiterait obtenir des précisions sur ce sujet.

**Question N° 3** : A l'instar de la DSEA, la commission s'interroge sur la gestion des eaux ; Quelles mesures ont été envisagées quant au traitement des eaux pluviales, des eaux d'incendies, des eaux polluées et sur l'évacuation des eaux en phase chantier.

**Question N°4** : Existe-t-il un document actualisé de calcul des Quotients de Dangers (QD) après vérification des Valeurs toxicologiques de référence (VTR), ces dernières étant obsolètes pour certaines d'entre elles.

**Question N° 5** : Concernant le coût du projet, la commission souhaiterait davantage de précisions sur la part de chacun des acteurs dans le financement de ces installations.

La société Valo'Marne dispose des copies de l'ensemble des observations du registre dématérialisé et des registres papier accompagnées quelques fois de pièces annexes, le mémoire en réponse devra en tenir compte.

La Commission d'enquête demande qu'une attention particulière soit portée sur chacune de ces observations et que les réponses soient formulées de façon la plus exhaustive possible.

Ozoir la Ferrière le 12 Aout 2020